

Pierre-Antoine Rousseau

Essai :

La relation asymétrique entre le Parlement européen et la Commission européenne.
Le cas des « brevets logiciels »

Institutions européennes

Juin 2006

TABLE DES MATIERES

Galerie d'images

Préambule

Introduction

Développement

1. La relation asymétrique entre le Parlement et la Commission européenne

1.1. Une relation asymétrique de droit et de fait

1.2. La montée en puissance du Parlement européen

Transition : un modèle politique hybride ouvert aux actions de lobbying

2. Le 6 juillet 2005 ou la victoire de la démocratie parlementaire et du lobbying-éclairé

2.1. FFII vs EICTA

2.2. « Economic Majority Against Software Patents » (FFII) Vs « Campaign for Creativity » (EICTA via Campbell Gentry)

Epilogue

Conclusion

Bibliographie

Ouvrages et articles généraux

Sites Internet

Annexe

Galerie d'images



Logo de la FFII (Foundation for a Free Information Infrastructure). La FFII est le principal lobby s'opposant à la proposition de directive de la Commission européenne sur la « brevetabilité des inventions mises en œuvre par ordinateur ».



T-shirt produit par la FFII et distribué par Open-stuff aux militants et députés européens à l'occasion de la session parlementaire du 6 juillet 2005. L'opposition aux brevets logiciels (« No Software Patents ») est associée à la victoire de la démocratie parlementaire (« Power to Parliament »).



Logo de l'EICTA (European Information and Communications Technology Industry Association).
Principal opposant de la FFII, l'EICTA est un puissant lobby supposé regrouper les principales entreprises européennes du secteur du logiciel et des télécommunications.



« Bataille navale » entre des militants de la FFII embarqués dans leur canoë (« Software Patents Kill Innovation ») et le yacht affrété par l'EICTA et Campbell Gentry, une firme de relation publiques (« Vote for the CII Directive »). L'inégalité de moyens dans cette « affrontement homérique » est flagrante et annonce déjà l'opposition entre deux types de lobbying : « grassroots lobbying » de la FFII contre lobbying financier de l'EICTA.

Préambule

Cette courte étude est centrée sur l'intense lobbying mis en œuvre par la FFII et l'EICTA concernant la session parlementaire du 6 juillet 2005. C'est aussi l'occasion de souligner l'opposition « historique » du Parlement européen à une directive de la Commission en seconde lecture. Ma connaissance du sujet est double. En tant qu'*outsider* d'abord, car j'ai déjà produit une étude de lobbying comparée sur le sujet pour l'Université Laval de Québec intitulé : « Lobbying marchand contre lobbying associatif. Le rejet de la directive européenne sur la brevetabilité des logiciels lors de la session parlementaire du 6 juillet 2005 ». En tant qu'*insider* ensuite, car depuis le 24 avril 2006, j'effectue mon stage au sein de la FFII à Bruxelles. Au cours de cet essai, j'essaierai donc de conjuguer savoir-faire en sciences politiques et connaissance précise du terrain (démarche « participative »).

Par ailleurs, je tiens à préciser que le sujet est fort complexe en ce qu'il mobilise des savoirs en matière d'informatique et de droit des brevets. Dans tous les cas, il ne s'agit pas de déterminer si les logiciels sont brevetables ou non, mais d'analyser les processus de lobbying à l'œuvre et l'impact du vote du Parlement européen. Cependant, en dépit de mes efforts pour respecter l'impératif wébérien de « neutralité axiologique »^[1], il est presque certain que mes propos sont parfois subjectifs et biaisés en faveur de la FFII.

Par ailleurs, je tiens à remercier les différentes personnes qui ont contribué à la bonne marche de cette étude et notamment Gérald Sédrati-Dinet, président de la FFII France et vice-président de la FFII, qui a accepté pour la seconde fois de me relire et de me corriger.

Introduction

Cette brève étude est composée de deux parties : la première vise à présenter les institutions de l'Union, tout spécialement la relation asymétrique entre la Commission et le Parlement européen. En dépit du surplomb de la Commission sur l'ensemble des institutions, le Parlement européen a progressivement acquis une forme d'autonomie en tant que force d'opposition et de proposition. La seconde partie vise à illustrer cette prise de pouvoir progressive : le 6 juillet 2005, le Parlement européen a effectivement rejeté massivement en seconde lecture une proposition de directive de la Commission. Ce vote est en grande partie le résultat du travail de lobbying de la FFII face à l'EICTA : il consacre la victoire du « lobbying-éclairé » sur le « lobbying-corrupteur », la victoire de la démocratie parlementaire sur la « tyrannie » de la Commission.

Développement

1. La relation asymétrique entre le Parlement et la Commission européenne

Le surplomb de la Commission européenne, pouvoir exécutif de l'Union européenne, sur l'ensemble des autres institutions est avéré en droit. Organe ouvertement supranational et indépendant, exerçant l'essentiel des pouvoirs, la Commission impulse depuis sa création en janvier 1958 le processus communautaire et possède l'ensemble de l'initiative législative. En comparaison, le Parlement européen a longtemps exercé un rôle secondaire comme organe consultatif. Cependant, depuis la fin des années 1990, nous avons assisté de fait à une montée en puissance du Parlement européen, en exerçant un contrôle sur la Commission (Commission Santer, Commission Barroso) ou en opposant son veto à divers textes soutenus par la Commission et certains États membres (cas des brevets logiciels en Europe).

1.1. Une relation asymétrique de droit et de fait

Avec le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne, la Commission européenne est l'une des trois principales institutions de l'Union européenne. Créée en janvier 1958, elle compte aujourd'hui 25 commissaires. Dès son origine, la Commission européenne est privilégiée par Jean Monnet et Robert Schumann qui décidèrent de concentrer l'essentiel des pouvoirs au sein d'une « Haute autorité » relativement indépendante des gouvernements nationaux. Il s'agissait alors de bâtir une institution autonome capable d'impulser les nouveaux contours d'une Europe libre, puissante et pacifiée. Méfiant à l'égard de la démocratie parlementaire, qui démontra ses faiblesses en France durant la III^e et IV^e Républiques, les Pères de l'Europe firent le choix du pragmatisme. Jean Monnet et Robert Schumann souhaitaient en effet doter le projet européen d'une institution qui soit garante de l'intérêt général et qui par ses propositions puisse favoriser l'adoption d'avancées qui auraient été plus difficiles dans le cadre d'institutions strictement intergouvernementales. Aussi, la principale fonction de la Commission européenne est de proposer et de mettre en œuvre les politiques communautaires. La Commission dispose en effet d'un monopole de l'initiative dans le premier pilier qui lui permet de peser dans la formation des actes du Conseil de l'Union et du Parlement. Mais ce monopole d'initiative de la Commission connaît des limites.

Le Parlement et le Conseil de l'Union peuvent demander à la Commission qu'elle légifère dans un domaine, mais c'est une mesure extrêmement limitée puisque rien n'oblige la Commission à tenir compte de ces propositions. En outre, dans le cadre du deuxième et du troisième pilier, la Commission partage le pouvoir d'initiative avec les États membres.

Au regard des pouvoirs importants conférés à la Commission européenne, le Parlement européen occupe une place secondaire. Corps parlementaire de l'Union européenne directement élu par les citoyens tous les cinq ans depuis 1979, le Parlement européen est actuellement composé de 732 membres représentant les 25 pays de l'Union européenne. Il constitue avec le Conseil des ministres la branche exécutive des institutions européennes. En 1957, comme l'avait en effet exigé la France, le Parlement ne devait être qu'une assemblée composée de députés des parlements nationaux sans aucun pouvoir. Il était donc hors de question de lui permettre de déposer des propositions de lois, ce qui fait qu'aujourd'hui encore le pouvoir d'initiative législative relève encore exclusivement de la Commission. Le Parlement européen ne peut donc pas proposer de lois (règlements et directives), mais il peut déposer des amendements et user de son veto dans certains domaines. Dans d'autres, il a uniquement un rôle consultatif. Le Parlement européen exerce donc davantage une fonction de surveillance démocratique de toutes les activités de l'Union, particulièrement celles de la Commission. Ainsi, au cas où le Parlement adopterait une motion de censure, la Commission entière doit démissionner (formellement, les commissaires ne peuvent pas être censurés individuellement). Cependant, une motion de censure doit être approuvée avec une majorité de deux-tiers pour être effective. Enfin, le Parlement européen vote les dépenses au sein du budget de l'Union.

1.2. La montée en puissance du Parlement européen

La parlementarisation des institutions s'inscrit dans une dynamique proprement institutionnelle ; depuis la fin des années 1990, le Parlement européen s'est constitué comme force de proposition en lançant de multiples initiatives et comme force d'opposition en faisant contrepoids à la Commission. Ainsi, en 1997, la Commission Santer est poussée à la démission en 1997 suite à l'inculpation pour corruption d'Edith Cresson par la justice belge. Mais l'exemple le plus fameux est sans doute le cas de la Commission Barroso, mise à mal lors de sa nomination en 2004, notamment lorsque le Parlement européen opposa son veto à la nomination de Rocco Buttiglione au poste de commissaire à la justice et aux affaires intérieures pour ses propos homophobes.

La montée en puissance du Parlement européen s'illustre aussi par une succession de véto à divers textes soutenus par la Commission et les Etats membres tels que le premier projet de directive sur la brevetabilité des inventions biotechnologiques, rejeté en 1995, ou encore la proposition de directive sur les services portuaires rejeté par deux fois (en 2003 par 30 voix d'écart, et en 2005 suite à l'insistance de la Commission par 120 voix pour, 25 abstentions et 532 pour la rejeter). En réécrivant en profondeur toute une série de directives, dans un sens très différent de celui prêché par la Commission, le Parlement européen s'affirme aussi comme une force de proposition. Ainsi, la directive sur la « brevetabilité des inventions mises en œuvre par ordinateur », sous la houlette de Michel Rocard (réécriture profonde du texte en première lecture et véto massif au projet à peine amendé remis sur la table par le Conseil en seconde lecture au cours du vote du 6 juillet 2005).

Le projet de Traité constitutionnel européen (TCE) s'inscrivait dans cette montée en puissance du Parlement européen en lui conférant plus de pouvoirs budgétaires (vote sur l'intégralité des dépenses budgétaires), en lui accordant le droit d'initiative constitutionnelle, et en généralisant le recours à la procédure de codécision plutôt que la procédure de l'avis conforme voire de la procédure de l'avis simple, ceci de pair avec l'extension du recours à la majorité qualifiée au Conseil de l'Union européenne. Cependant, la ratification de ce traité étant suspendue depuis l'échec des référendums de mai et juin 2005 en France et aux Pays-Bas, les pouvoirs du Parlement restent soumis au régime des traités de Maastricht, d'Amsterdam et de Nice. La parlementarisation des institutions auraient trouvé une forme d'aboutissement avec la ratification du TCE. Institutionnellement parlant, l'échec du processus référendaire a ainsi profité à la Commission européenne, qui conserve ainsi son pouvoir d'initiative législative.

Une autre interprétation consiste à dire que le TCE aurait entériné l'exclusivité du pouvoir d'initiative législative de la Commission et freiné toute avancée parlementaire future, en dépit des maigres avancées obtenues. En un certain sens donc, l'absence de TCE semble profiter à la marche du Parlement européen et laisse ouvert le champ des possibles.

Transition : un modèle politique hybride ouvert aux actions de lobbying

En dépit du surplomb de la Commission sur l'ensemble des institutions, nous assistons à une forme de parlementarisation tardive, créant un modèle politique hybride à la frontière entre néocorporatisme et pluralisme démocratique.

L'Union européenne est néocorporatiste en ce qu'elle mobilise de fait de grands corps de métiers, quasiment institutionnalisés, qu'elle consulte régulièrement.

Si la Commission européenne définit des projets de lois, les groupes d'intérêt susceptibles d'être concernés sont alors consultés tout au long du processus législatif. En effet, l'élaboration de normes requiert souvent une expertise dans un domaine particulier et la consultation des entreprises ou associations concernées s'avère pratiquement nécessaire. Afin de définir par exemple une norme sur la production de pots catalytiques, la Commission organisera officiellement une série de consultations publiques et rencontrera plus officieusement les représentants d'intérêts des grands industriels au cours d'entretiens privés. Ce dialogue constant avec les représentants du monde de l'entreprise et de la société civile permet à la Commission européenne d'acquérir une forme de légitimité dans ces propositions de directive. Le TCE avait même pour ambition de donner une assise légale aux groupes d'intérêts comme l'illustre les alinéas 1 et 2 de l'article I-47. Par « pudeur » sans doute, ni le terme de lobby ni celui de groupe de pression n'apparaissent encore cependant.

1. Les institutions donnent, par les voies appropriées, aux citoyens et aux associations représentatives la possibilité de faire connaître et d'échanger publiquement leurs opinions dans tous les domaines d'action de l'Union.
2. Les institutions entretiennent un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives et la société civile.

Mais cette tendance néocorporatiste, légitimant les actions de lobbying, est contrebalancée par la récente parlementarisation des institutions. Et si les fonctionnaires de la Commission européenne demeure une cible d'action privilégiée pour les lobbyistes, les députés européens ne doivent pas être négligés n'ont plus notamment dans la procédure de codécision ou de coopération. Aussi, les groupes d'intérêt doivent assumer cette duplicité et l'intégrer dans leur stratégie d'influence : par exemple, inscrire ses revendications dans l'agenda de Lisbonne pour convaincre les fonctionnaires de la Commission européenne et agiter le flambeau de l'intégration européenne pour le Parlement.

Il s'agit maintenant de s'intéresser au vote du 6 juillet 2005, marquant l'opposition massive du Parlement européen en seconde lecture d'une proposition de directive sur « la brevetabilité des inventions mises en œuvre par un ordinateur ». Cette opposition est le résultat en grande partie des actions de lobbying menées par la FFII sur Parlement européen, dans le cadre de son combat pour la défense des droits et libertés informationnelles. Mais la victoire de la FFII fut aussi la victoire du Parlement européen.

2. Le 6 juillet 2005 ou la victoire de la démocratie parlementaire et du lobbying-éclairé

Pourquoi l'EICTA, association représentant des multinationales du logiciel comme Microsoft ou Adobe Systems, demande à la Commission européenne la brevetabilité des logiciels ? C'est que pour les multinationales qu'elle représente, les brevets logiciels encourageraient la créativité, en permettant aux développeurs de profiter des fruits de leurs innovations. Mais pour ses opposants, parmi lesquels on compte non seulement des associations d'utilisateurs de logiciels libres ou propriétaires, organisées en coalition et emmenées par la FFII, mais aussi des universitaires et des journalistes spécialisés, ces brevets permettraient à ces multinationales de taxer les petits développeurs pour leurs créations, voire d'empêcher l'émergence de concurrents. L'enjeu est d'autant plus complexe qu'il est à la croisée de plusieurs problématiques.

- Problématique technique : qu'est-ce qu'un logiciel ?
- Problématique juridique : quelle est la définition juridique d'un logiciel ? Le système des brevets peut-il être appliqué aux logiciels ?
- Economique : la brevetabilité des logiciels serait-elle susceptible d'encourager l'innovation et la compétitivité des entreprises européennes, objectifs chers à l'agenda de Lisbonne ?

Il n'est donc pas étonnant que l'enjeu de la brevetabilité des logiciels n'ait pas trouvé de relais dans l'opinion publique en général, si ce n'est par la presse informatique et qui n'est lue que par une poignée d'assidus. Une première constatation s'impose, et pas des moindres : malgré la gravité de l'enjeu, lourd de conséquences quant à l'avenir de l'informatique, il apparaît difficile pour les lobbies respectifs de s'appuyer sur la « conscience citoyenne » et mobiliser les foules en conséquence. C'est que, comme le notait Michel Clamen^[2], la simplicité d'accès au dossier est une condition fondamentale de sa médiatisation auprès de l'opinion publique. Pour ce qui est de l'EICTA comme pour ce qui est de la FFII, le travail de lobbying se concentra donc essentiellement sur les institutions européennes, en l'occurrence le Parlement européen (du fait de la procédure de codécision). Or, la situation était la suivante. En septembre 2003, le Parlement européen amenda en première lecture la proposition de directive de la Commission européenne, afin d'exclure du champ de la brevetabilité les logiciels. Lors de la seconde étape, le 18 mai 2004, sous la présidence irlandaise, un retournement de situation s'opéra puisque le Conseil européen décide d'amender le premier texte de loi adopté par le Parlement européen afin de revenir à la proposition initiale de la Commission européenne. Nous nous intéresserons à la dernière étape, le vote en seconde lecture de la proposition de directive Parlement européen prévu pour le 6 juillet 2005 et même d'aller encore plus loin dans le sens de la brevetabilité des logiciels.

2.1. FFII vs EICTA

Un groupe d'intérêt ou lobby définit traditionnellement tout regroupement ayant pour objet la représentation d'intérêts particuliers auprès des pouvoirs publics. La FFII (Foundation for a Free Information Infrastructure), regroupement associatif militant pour la défense et liberté des droits informationnels est à ce titre un groupe d'intérêt autant que l'EICTA (European Information and Communications Technology Industry Association), qui prétend représenter l'ensemble des entreprises européennes du secteur du logiciel. Pour simplifier, d'un côté nous avons un lobby « citoyen », une ONG issue de la société civile, avec la FFII et de l'autre nous avons un lobby « marchand », regroupant des poids lourds du logiciels, avec l'EICTA. Chacun de ses groupes d'intérêt cherche à influencer le processus législatif à sa manière. Si l'enjeu de la brevetabilité des logiciels mobilise deux types d'acteurs sociopolitiques différents, qu'en est-il au point de vue des méthodes de lobbying ?

La principale distinction que l'on peut poser entre le lobby de la FFII et celui de l'EICTA est celle de la différence de structuration. Pour reprendre une expression d'Eric S. Raymond^[3] appliquée aux communautés d'utilisateurs de logiciels libres, la FFII fonctionne sur un mode non-hiérarchique, elle fonctionne sur le mode du « bazaar ». Cette faiblesse de structuration autorise une plus grande autonomie et créativité de la part des membres de la FFII, libre de contribuer à leur propre manière. André Rebutisch, lobbyiste de la FFII auprès de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), utilise la métaphore d'Artus pour expliquer la force de structuration de la FFII (voir en Annexe, la réponse complète d'André Rebutisch à mon mail).

I compare FFII lobbying with the Artus principle. You leave the court to kill the dragon, you meet other for just another adventure or quest, and all heroes meet again at the Artus court. Many knights, improvised action, and there is always a little princess to liberate or a dragon to slaughter. That way you gain experience, team up with interesting people and are able to act very productively. FFII lobbyists are like hero knights in an Artus novel.

Le lobby de l'EICTA fonctionne lui sur le mode hiérarchique d'une entreprise. Les membres sont tenus de respecter une même ligne idéologique et n'ont guère de marge de manœuvre (comme tous les lobbies « marchands » ou « industriels » il est vrai).

La FFII fonctionne aussi sur le mode associatif, voire même communautaire. Issu de la société civile, le mouvement associatif de la FFII s'appuie davantage sur un « grassroots lobbying » recherchant des soutiens à la base et bénéficiant alors d'un capital de légitimité supérieur, d'une étiquette citoyenne puissante face à un lobbying marchand privilégiant un « grasstops lobbying » plus centré sur les pressions financières. Face au manque de soutien de la société civile, source de légitimité, des soutiens artificiels à la base furent cependant créés par l'EICTA (logique du pseudo : création de pseudo-associations type The European Software Association chaperonnée par Microsoft, de pseudo-PME envoyées au Parlement européen, de pseudo-événements type SMEday). Cette conversion d'un « grasstops lobbying » en un « artificial grassroots » lobbying ou constitution artificielle de groupes citoyens par les grandes firmes du monde marchand afin de représenter leurs intérêts vise alors à faire croire à un soutien massif de l'opinion publique et accroître la représentativité synonyme de légitimité, comme l'expliquent John Stauber et Sheldon Rampton^[4], spécialistes des relations publiques

Artificially created grassroots coalitions are referred to in the industry as 'astroturf' (after a synthetic grass product). Astrolabe is a grassroots program that involves the instant manufacturing of public support for a point of view in which either uninformed activists are recruited or means of deception are used to recruit them.

La FFII compte elle plus de 100 000 adhérents disséminés à travers toute l'Europe qui participent activement à son développement. Aussi, la majorité des adhérents de la FFII sont rôdés aux logiciels et travaillent bénévolement au service d'une seule et même cause : la lutte contre la brevetabilité des logiciels (voir en Annexe la réponse de Florian Mueller à mon email, très actif dans la lutte contre les brevets logiciels).

Cette armée de croyants, qui est aussi une armée de développeurs bénévoles, constitue une force de frappe inédite sur le net, à l'inverse de l'EICTA qui mobilise quelques « spin doctors » triés sur le volet et dont la visibilité sur Internet est plus que réduite.. Une des particularités majeures de la FFII est en effet son imposant e-lobbying : la FFII se distingue ainsi de l'EICTA par l'importance de sa production sur le net (5 000 pages Web sur les brevets logiciels expliquant leur nocivité juridique et économique, publication d'une newsletter, multiples mailing-lists).

Enfin, pour reprendre une expression de François Pellegrini, maître de Conférences à l'Ecole Nationale Supérieure d'Électronique, Informatique, et Radiocommunications de Bordeaux (ENSEIRB), la FFII pratique une forme d' « open-lobbying ». Par ce nouveau paradigme, il faut comprendre production et la diffusion d'informations fiables et ouvertes à tous.

Non seulement la majeure partie de la production de la FFII est librement accessible en ligne mais elle est aussi librement contestable puisqu'elle fonctionne sur le principe du wiki (chacun peut participer à l'élaboration de ces pages web). En bref, la qualité de l'information produite par la FFII provient de sa falsifiabilité, pour reprendre un concept cher à Karl Popper : elle s'expose à la critique et ne peut donc être accusée de propagande. A l'inverse, le lobbying de l'EICTA est davantage secret. Peu d'informations transparaissent sur ces actions. Voici ce que pense Alberto Barrionuevo, membre actif de la FFII, du lobbying de l'EICTA (voir en Annexe, la réponse complète d'Alberto Barrionuevo à mon mail).

EICTA: they mainly tried to avoid the direct and public confrontation with the contrary position. In Spain, in example, they always refused to discuss with us in public and their meetings, presentations and decisions were always secret.

Comme nous l'avons déjà mentionné, la logique du lobbying marchand est tout à fait opposé en ce qu'elle procède tout d'abord d'un « grasstops lobbying » et d'un important lobbying financier. Dans tout les cas, le lobbying associatif contre les brevets logiciels apparaît plus efficace en terme de coût / avantage. Bénéficiant d'un solide ancrage dans le monde du logiciel, il s'impose non seulement comme le plus légitime mais aussi le plus opérant face à la force de frappe lourde et coûteuse que constituée l'EICTA. Il s'agit maintenant de s'intéresser en deux campagnes très différentes mises en œuvre par ces lobbies.

2.2. « Economic Majority Against Software Patents » (FFII) Vs « Campaign for Creativity » (EICTA via Campbell Gentry)

La campagne mise en œuvre par la FFII afin de convaincre les députés européens de rejeter le texte en seconde lecture lors de la session parlementaire du 6 juillet 2005 fut nommée « Economic Majority Against Software Patents ». Il s'agissait habilement de faire croire que l'ensemble des PME rassemblées autour des logiciels libres constituait un poids économique majoritaire face aux grandes firmes du monde marchand rassemblées au sein de l'EICTA. Mais surtout le titre « majorité économique » a été choisi en pied de nez à la Commission, qui, à l'issue de la consultation publique menée avant la proposition de directive, avait déclaré que certes 94% des réponses se prononçaient contre les brevets logiciels, mais que les 6% restant représentaient la « majorité économique ».

Le premier objectif était donc d'atteindre un stade critique de représentativité économique susceptible de convaincre les députés européens : « A ce jour, 1,948 sociétés, avec plus de 31, 503 employés et un chiffre d'affaires annuel de 3, 258, 244, 082 EUR, ont chargé la FFII de défendre leurs intérêts [...] »[5].

La seconde logique est proprement institutionnelle puisqu'il s'agit d'associer la victoire du Parlement européen à celle de la FFII (voir les T-shirts produits par la FFII avec au verso « No Software Patents » et au recto « Power to Parliament »). La Commission et le Conseil européen n'ont-ils pas fait fi du vote en première lecture du Parlement européen (voir en Annexe le discours de Michel Rocard sur les « inélégances » de la Commission) ? Le rejet de la proposition de directive de la Commission européenne sur la « brevetabilité des inventions mises en œuvre par un ordinateur » serait donc une victoire de la « démocratie parlementaire » sur la « tyrannie » de la Commission[6]. Enfin, toujours dans un souci de transparence, la FFII rendit compte ouvertement de son activité et de ses méthodes de lobbying[7].

La FFII met en œuvre un programme qui comprend des initiatives au Parlement Européen, dans les media et ailleurs. Nous avons nombre d'assistants bénévoles à plein temps, fortement motivés et expérimentés, rémunérés 500 Euros par semaine pour leurs efforts – c'est approximativement ce que les organisations de la « grande industrie » paient par heure leurs experts en relation publique. Nous nous efforçons d'augmenter nos ressources financières pour réaliser notre programme, et nous avons aussi besoin de plus de fonds pour réaliser un travail publicitaire dans les media.

Quand est-il de la campagne lancée par l'EICTA pour convaincre les députés européens de voter la proposition de directive de la Commission européenne ? Nommée malicieusement « Campaign for Creativity » (et abrégée C4C), cette campagne réalisée par une agence indépendante vise à faire croire qu'une plus grande brevetabilité des logiciels encouragerait innovation et compétitivité en Europe. Ce qui n'est probablement pas le cas, puisque la majorité des brevets logiciels délivrés par l'Office européen des brevets, sur des bases juridiques contestables et sans réelle reconnaissance légale de la part des institutions de l'Union, sont détenus par de puissantes firmes états-uniennes. De plus, si l'EICTA est un groupe d'intérêt censé représenter les entreprises du secteur du logiciel en Europe, il n'en est pas moins majoritairement financé par des firmes d'outre-Atlantique tels que Microsoft ou Adobe. Aussi, si les brevets logiciels étaient légalisés, ils seraient très probablement utilisés pour « neutraliser » les PME européennes les plus compétitives en les menaçant de lourdes poursuites judiciaires (tel que Sun par exemple, déjà en procès avec Microsoft).

A noter aussi que la campagne « Campaign for Creativity » ne dispose que d'une obscure vitrine Web, un peu gênant pour une campagne censée promouvoir la créativité en matière de développement logiciel... Mais la FFII, toujours dans son optique d'open-lobbying a gracieusement créée une page Web recensant plusieurs articles critiques de sources diversifiées sur le sujet[8]. Habile manœuvre, il faut le reconnaître, car si vous faites une recherche sur Google, vous tombez d'abord sur la « version FFII » de « Campaign for Creativity ». L'agence spécialisée en affaires publiques engagée par l'EICTA est Campbell Gentry[9]. Elle est dirigée par Simon Gentry[10], qui s'est notamment illustré pour le compte du géant pharmaceutique, Smithkline Beecham, au sujet de la proposition de directive sur la brevetabilité du vivant. Le budget alloué pour cette simple campagne était déjà de 30 millions d'euros, qu'en était-il des frais engagés pour « Campaign for Creativity » ? Le lobbying pratiqué de Campbell Gentry fut non seulement coûteux mais notoirement agressif. Voir la pratique de l'« autospaming » (ou « pourriel ») consistant à envoyer aux 732 députés un mail standard à des dates stratégiques. La FFII s'est procuré un exemplaire de cet email qu'elle mit en ligne (voir en Annexe). Campbell Gentry a également abusé des stratégies de désinformation en semant le doute quant à la brevetabilité des logiciels (voir en Annexe la déconstruction par la FFII du « décalogue » de Campbell Gentry en faveur des brevets logiciels). Il serait possible de poursuivre cette montée chromatique dans la pratique obscure de l'influence ; la liste de pratiques douteuses ne s'arrête pas là en effet. On peut ajouter aussi l'organisation de pseudo-événements tel que l'« Innovation Day » en juin 2005, ou encore la mobilisation de pseudo-PME envoyés au Parlement européen par les grands firmes et même le chantage économique *via* Microsoft. Ainsi, selon les rapports d'un journal danois, Bill Gates aurait menacé le gouvernement danois de rapatrier les postes du Danemark aux États-Unis si le Danemark continue à s'opposer à la directive de la Commission européenne sur les brevets logiciels. Microsoft a officiellement démenti bien entendu. Plus trivialement, on pourrait citer cette tentative comique de « subversion » des députés européens. Durant les moins de juin et de juillet 2005, Campbell Gentry offrit gratuitement des glaces aux députés européens places du Luxembourg (voir en Annexe le mail de l'assistant du député européen Malcom Harbour, encourageant ses collègues à venir déguster des glaces sur la Place du Luxembourg). Une glace contre un vote : voilà l'image dégradée de la démocratie que Campbell Gentry a pu renvoyer durant sa campagne de lobbying.

L'opposition entre les deux types de lobbying est presque caricaturale : d'un côté, un lobbying citoyen et transparent, de l'autre un lobbying marchand aux pratiques obscures. Lobbying-éclairé contre lobbying-corrupteur : nous avons quasiment passé en revue ces deux pratiques extrêmes du lobbying au cours de cette brève étude.

Epilogue

Le 6 juillet 2005, la FFII et les associations ADULLACT, AFUL, APRIL et FSF France s'organisèrent en coalition pour faire pression sur les institutions politiques européennes et l'opinion publique, appelant « solennellement » les députés européens à voter contre les brevets logiciels lors de la séance du 6 juillet 2005. Cette action de lobbying citoyen apparut couronnée de succès, puisque le Parlement européen rejeta massivement (par 648 voix contre 14) la proposition de directive de la Commission européenne concernant la « brevetabilité des inventions mises en œuvre par ordinateur », et ce, malgré un manque de moyen flagrant, comparé au lobbying marchand incarné par l'EICTA et appuyée notamment par Microsoft. Une opposition « historique » sur une proposition de directive en seconde lecture marquant la victoire de la démocratie parlementaire, nouvelle étape dans la montée en puissance du Parlement européen en tant qu'institution.

Je peux le dire à titre personnel : la FFII a acquis une légitimité auprès des députés européens pour la qualité de son expertise et son travail de lobbying. La victoire de la FFII dans cette bataille est aussi celle du Parlement européen, à tel point que les députés européens se sentent reconnaissant envers la FFII – une « dette » qui s'exprime symboliquement par le fait que l'on trouve des posters géants de la FFII dans certains bureaux des assistants parlementaires ! L'action de lobbying de la FFII a même été officiellement récompensée puisque le 30 novembre 2005, Florian Mueller, le fondateur de la campagne NoSoftwarePatents.com, campagne ensuite assumée par la FFII, obtint le titre de « Campaigner of the Year » (devant Bono, le chanteur de U2, et Bob Geldof, une autre rockstar). Si la FFII fut récompensée comme meilleur lobby de l'année, en la personne de Florian Mueller, quand est-il de la campagne menée par Campbell Gentry pour le compte de l'EICTA ? « Campaign for Creativity » reçu le prix « The Worst Lobbying of the Year 2005 »[\[11\]](#) (85% des votes) par le site Eurolobbyaward loin devant le lobbying de groupes peu recommandables tels que Exxon Mobil (2% des votes) ou The European Chemical Industrie Council (2% des votes). On peut également se reporter aux articles de Corporate Europe[\[12\]](#), un site dénonçant les méfaits de cette campagne.

Conclusion

La victoire de la FFII contre l'EICTA est aussi la victoire du Parlement européen face à la tyrannie et au déni de la Commission, qui ne prit jamais en compte les apports du rapporteur officiel, Michel Rocard, et imposa un texte inchangé en seconde lecture. Mon interprétation est aussi que l'on peut lire dans le vote du 6 juillet 2005 une réaction unitaire du Parlement européen face au mépris de la Commission. La FFII a joué de cette logique institutionnelle. Dans tous les cas, ce vote symbolise une étape importante dans la montée en puissance du Parlement européen.

Mais la guerre n'est pas terminée ; il y a bien d'autres manières de légaliser les brevets logiciels en Europe, en amendant un projet de directive par exemple. Aussi, la menace actuelle et la plus sérieuse pesant sur l'avenir des logiciels, celle qui nous occupe à la FFII en ce moment, est l'European Patent Litigation Agreement (EPLA), un projet de traité intergouvernemental hors du système de l'Union européenne et permettant légaliser subrepticement les brevets logiciels[13].

Bibliographie

- [1] WEBER, Max, *Le Savant et le Politique*, traduction française, Paris, Plon, 1959.
- [2] CLAMEN, Michel, « Les méthodes européennes du lobbying », in Actes du colloque Lobbying d'affaires : nouvelles tendances et stratégies, mars 2002, p.84.
- [3] Linux France. Site renvoyant à la version française et librement consultable du livre *La cathédrale et le bazaar*, écrit par Eric S. Raymond, initiateur du projet Open source, [en ligne] http://www.linux-france.org/article/these/cathedrale-bazar/cathedrale-bazar_monoblock.html (page consulté le 28 mai 2006).
- [4] STAUBER, John, and Sheldon Rampton, 'Deforming Consent: The Public Relations Industry's Secret War on activists', in *Covert Action Quarterly* 55, 1995/96, p. 23.
- [5] Economic Majority Against Software Patents. Site de la campagne contre les brevets logiciels créé par la FFII, disponible en cinq langues, [en ligne] <http://www.economic-majority.com/> (page consultée le 28 mai 2006).
- [6] Software Patents Against Parliamentary Democracy. Autre site de la campagne contre les brevets logiciels créé par la FFII, disponible en cinq langues, [en ligne] <http://swpat.ffii.org/> (page consultée le 28 mai 2006).
- [7] Economic Majority Against Software Patents. Page Web décrivant l'activité et les méthodes de lobbying de la FFII, disponible en cinq langues, [en ligne] <http://www.economic-majority.com/work.fr.php> (page consultée le 28 mai 2006).
- [8] Campaign for Creativity. Page Web sur la campagne de Campbell Gentry réalisée par la FFII, [en ligne] <http://wiki.ffii.org/CampaignForCreativityEn> (page consultée le 28 mai 2006).
- [9] Campbell Gentry. Site de l'agence d'affaires publiques à laquelle l'EICTA a commandité une campagne contre les brevets logiciels, [en ligne] <http://www.campbellgentry.com/> (page consultée le 28 mai 2006).
- [10] Simon Gentry. Page Web dressant le CV de l'auteur de « Campaign for Creativity », [en ligne] <http://wiki.ffii.org/SimonGentryEn> (page consultée le 28 mai 2006).
- [11] Eulobbyaward. Page Web décernant les trophées de la pire action de lobbying en Europe, [En ligne] <http://www.eulobbyaward.org/nominees/c4c.html> (page consultée le 28 mai 2006).
- [12] Corporate Europe. Page Web critiquant les méthodes de lobbying utilisées par l'agence Campbell Gentry dans le cadre de sa campagne « Campaign for Creativity », [en ligne] <http://www.corporateeurope.org/lobbycracy/prc4c.html> (page consultée le 28 mai 2006).
- [13] EPLA. Page Web d'informations critiques sur EPLA, [en ligne] <http://wiki.ffii.org/EplaEn> (page consultée le 28 mai 2006)

Annexe

Annexe 1 : Discours de Michel Rocard, rapporteur du projet, à la réunion de la commission parlementaire JURI avec le Commissaire McCreevy, le mercredi 2 février 2005.

Monsieur le Commissaire,

Mon intervention ne portera que sur la brevetabilité des logiciels. Mais je veux commencer en vous souhaitant la bienvenue devant cette commission et en vous disant toute notre sympathie, car vous vous trouvez à votre corps défendant en charge d'une assez vilaine affaire.

Il me faut y revenir depuis le début.

La brevetabilité des logiciels pose problème. Nos amis américains n'ont pas de législation sur le sujet. Leurs agences responsables semblent avoir accordé entre 100 et 200 000 brevets de l'espèce, validés par des tribunaux de base dans certains cas. Quelques plaintes sont en attente devant la Cour Suprême, pour viol de la Constitution ce qui est pénalement très coûteux. Viol de la Constitution puisqu'il y a viol de la liberté de circulation des idées, un logiciel n'étant après tout qu'une formule ou un ensemble de formules mathématiques, et qu'une formule mathématique est une idée exprimée sous forme mathématique ; il semble bien que la Cour Suprême attende la production du droit européen pour se décider.

Nous sommes donc en quelque sorte chargés de faire le droit du monde. Il faut rappeler que l'enjeu est principalement de préserver la liberté de création et d'usage de logiciels par les chercheurs individuels et les PME.

Dans une louable intention, la Commission européenne qui vous a précédé a, devant cette situation, produit un projet de directive. Le discours de présentation était bon : ne pas tout permettre, ne pas légitimer certaines outrances américaines. Mais le dispositif du texte ne comportait nulle part cette ligne rouge juridique qui devait séparer ce qui est brevetable de ce qui ne l'est pas.

De ce fait le texte de la Commission était permissif sans limite claire, ce que d'innombrables experts consultés par vos services et les gouvernements nationaux vous ont déjà dit et écrit.

Notre Parlement s'en est ému. Il a beaucoup lu, travaillé et écouté. Il s'est résolu à proposer que cette ligne rouge soit le fait que la production et la mise en œuvre du logiciel en cause requièrent ou ne requièrent pas une consommation d'énergie ou de matière appelant compensation financière directe, en dehors du travail intellectuel du créateur. Nous avons amendé le projet de la Commission dans ce sens, avec les conséquences collatérales qui en découlent, ce faisant nous avons rallié la confortable majorité de 361 voix contre 157 et 28 abstentions, le 24 septembre 2003.

Pour produire son projet de directive révisé en vue de la seconde lecture, supposé tenir compte des choix du Parlement, la Commission a attendu que celui ci soit en vacances pour cause d'élection. C'est une première inélégance.

C'est ainsi que le 18 mai 2004, sans avoir ouvert de nouvelles consultations, ni lancé d'expertises sur la validité de la position du Parlement, ni procédé à des auditions publiques, la Commission soumet à l'improviste au Conseil une deuxième version de sa directive, qui ignore totalement le travail du Parlement, en prend pratiquement le contre-pied et durcit même sur quelques points sa version de la première lecture. Le Conseil l'adopte dans le principe après un débat très court où la position du Parlement ne fut pas évoquée. Deuxième inélégance.

Il fallait finaliser l'affaire en termes juridiques et recueillir formellement les consensus. La Présidence Irlandaise, dont nous ne pouvons pas être insensibles au fait que son Web site soit sponsorisé par Microsoft, a tenté de s'y employer en classant le dossier dans les points A, prêts pour être adoptés sans débat. Cela a été soumis à 3 Conseils, dont deux Conseils Pêches, par les Présidences Irlandaise et Néerlandaise.

Malgré le silence des gouvernements néerlandais et allemands, qui tous deux cependant ont vu leurs parlements nationaux s'élever avec force contre l'orientation de leurs gouvernements sur ces sujets, les trois tentatives de passer en point A sur ces sujets ont échoué, grâce au courage du gouvernement polonais, puis des gouvernements polonais et danois avant hier. Procéder trois fois de suite à ces manœuvres d'intimidation est une troisième inélégance. Devant cette situation, qui ne vous est pas imputable, comprenez monsieur le Commissaire, que le Parlement européen, et son rapporteur votre serviteur, sentent la moutarde leur monter au nez.

Mes questions découlent de tout cela, en rafale.

1. La Commission va-t-elle se convaincre que son texte actuel ne passera plus, et suggérer au Conseil des Ministres de remettre en chantier la rédaction de cette deuxième version ?
2. La Commission peut-elle nous expliquer en quoi les suggestions du Parlement sont non pertinentes à ses yeux ?
3. La Commission continue-t-elle à dénier que le texte qu'elle a soumis au Conseil ouvre la possibilité de breveter tout logiciel ? Que fait-elle alors des résultats de l'audition organisée par le Gouvernement Polonais en novembre 2004, où tous les industriels présents concluaient au contraire ?
4. Comment la Commission concilie-t-elle la position de ceux des défenseurs de son second texte qui disent qu'il se borne à codifier la pratique de l'Office Européen des brevets, avec celle de ceux qui affirment qu'il ne permet pas la brevetabilité des logiciels ?
5. La Commission entend-elle valider les milliers de brevets OEB qui concernent l'organisation des mémoires d'ordinateur, ou les méthodes commerciales et potentiellement des méthodes pédagogiques ou chirurgicales ?
6. La Commission peut-elle admettre que la définition de ce qui est "technique" par "l'emploi de moyens techniques" est parfaitement tautologique et ne peut suffire à distinguer ce qui est brevetable de ce qui ne l'est pas ?
7. Si aux yeux de la Commission la référence à la mise en œuvre des forces de la nature (énergie, matière) n'est pas pertinente pour constituer la base de cette distinction, peut-elle nous en proposer une autre, puisque l'objet principal de notre travail de législateurs est justement d'en proposer une ?
8. Enfin la Commission ne considère-t-elle pas qu'il serait temps qu'elle retire son projet, et se prépare à en faire complètement un nouveau ?

Annexe 2 : Réponse d'André Rebentisch, lobbyiste à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle pour le compte de la FFII.

pierro@ffii.org schrieb:

>Hi everyboy!

>I am presently preparing another lobbying study on the lobbying processes conducting to the Parliamentary vote on 6, July 2005. I wasn't there of course because I have only begun my internship one month ago. So, I'd like to get some strategic information from "insiders". I have several questions to ask you. It would be nice to answer the most precisely so I could quote you.

>1. What was the originality of FFII lobbying comparing to standard lobbying campaign?

Hacker's style: Insist, explain and penetrate. If "a" fails find a workaround. Don't respect sensitive procedures or power, find new channels to get your message through. Use any channel. (you can see it at the Council e.g., usually a political agreement is adopted as is as a common position)

Intellectual supremacy and trustworthiness.

Improve your own skills and analysis.

Openly discuss and monitor what others do.

In first reading Hartmut went controversial against rapporteur McCarthy, the most influential player, was very undiplomatic, this led to a landslide victory 23/24 September because as he talked "plain" rather than respectful and MEPs were fed up with McCarthy's other tricks, we were able to be recognised as a trustworthy party. The advantage was undiplomatic communication which build trust.

McCarthy communicated that we did several things we did not (coffin before her residence), even complained in plenary about lobbying. You have to check whether this was tactical lies (McCarthy storytelling) or astroturfing of our opponents.

Traditional: politicians are people centred and often sensitive to power, FFII was issue centred. We did not care about power locks, usual channels of procedure and communication. On the other hand we did not challenge the power of MEPs because we are not part of the game.

Second reading: Act everywhere, many small "unusual" victories, SME mobilisation, encourage citizens to meet their MEPs, lobbying noise and shrillness of our opponents, too many hired guns from the US who did not understand the EU, multiple messages of our opponents, further the amendment work, finally our opponents overestimated our influence and pulled the exit.

Press went over to our camp in second reading. Learning curve of MEPs and assistants.

Quality of preparatory stuff, e.g. amendment analysis.

Presence in the debate. E.g. when McGann went to Portugal for a workshop someone from Portugal handed out nasty questions to the journalists and accredited as a journalist to ask McGann questions. All these are small funny victories.

I compare FFII lobbying with the Artus principle. You leave the court to

kill the dragon, you meet other for just another adventure or quest, and all heroes meet again at the Artus court. Many knights, improvised action, and there is always a little princess to liberate or a dragon to slaughter. That way you gain experience, team up with interesting people and are able to act very productively. FFII lobbyists are like hero knights in an Artus novel.

2nd reading we were better organised. Council failed because of lack of regional structure which was build up afterwards.

>2. Have you got some precise information on EICTA lobbying? I know EICTA hired a private firm, Campbell Gentry, to make a campaign called "Campaign for Creativity". How can you define this lobbying campaign?

I think CompTIA hired them. Go and phone Simon in Brussels and ask him

yourself. C4C was merely a softball which played in our hands, nothing our opponents could gain influence with.

>3. How to explain FFII lobbying victory comparing to powerful EICTA lobbying (because of important financial resources)?

1 campaigner is worth 30 lobbyists says Andreas Dietl of EDRI

EICTA has very good lobbyists but they had to switch their message and dress as a SME body.

They undermined their trust because they were not able to follow the speed of campaigning.

Financial resources are of less importance.

>4. Why are MEP now so grateful towards FFII (some MEPs even have a giant FFII poster in their Office)?

Because we made a pro-MEP issue out of it. And because we like

EU-Parliament as a battleground, we want a democratic Europe and we are partisan-cross-partisan.

>Thank you

>Pierro

Annexe 3 : Réponse de Florian Mueller, « EU Campaigner of the Year 2005 » pour le compte de la FFII.

Sorry, but I can't really help with detailed answers. Here is a quick answer to item 1 if it helps:

> 1. What is the originality of FFII lobbying? <

Honesty and authenticity. Politicians understand that the FFII consists of people who genuinely care about the issues they represent, as opposed to the mercenaries hired by the pro-software patent forces.

Florian

Annexe 4 : Réponse d'Alberto Barrionuevo, membre actif de la FFII.

El lun, 29-05-2006 a las 14:29 +0200, pierro@ffii.org escribió:

> Hi everyboy!

Hi Pierro,

some ideas at as first glance:

> I am presently preparing another lobbying study on the lobbying processes conducting to the Parliamentary vote on 6, July 2005. I wasn't there of course because I have only begun my internship one month ago. So, I'd like to get some strategic information from "insiders".

I have several questions to ask you. It would be nice to answer the most precisely so I could quote you.

> 1. What was the originality of FFII lobbying comparing to standard lobbying campaign?

We weren't professional lobby workers. We were a lot of professionals in the subject matter (coming mainly from SMEs and Universities) concerned about our future and defending our rights and families. Almost no one of us got paid a salary for doing lobbying. We were "small ones against big ones" (this sentence is what said an EPP MEP to a group of FFII members in one of our meetings).

> 2. Have you got some precise information on EICTA lobbying? I know EICTA hired a private firm, Campbell Gentry, to make a campaign called "Campaign for Creativity". How can you define this lobbying campaign?

C4C: Could be "Ridiculous" the right word to that campaign? Because perhaps "stupid" is too strong... They didn't made the homework on the issue (studying it) before to spread all their simplistic messages.

EICTA: they mainly tried to avoid the direct and public confrontation with the contrary position. In Spain, in example, they always refused to discuss with us in public and their meetings, presentations and decisions were always secret.

>

> 3. How to explain FFII lobbying victory comparing to powerful EICTA lobbying (because of important financial resources)?

Internet is the key. This is the first time that a lobbying campaign has

taken the whole advantage of Internet to join a lot of small and dispersed actors all around Europe/world. Collaboration made possible thanks to Internet was a main key issue.

The other main issue was the publishing capabilities that Internet has concerned to small entities.

EICTA: perhaps one concern against them was that EICTA, regarding ICTs, was build mainly by non European members and FFII was totally European... Other issue is that members of EICTA were defending publicly the contrary to the official position of EICTA (Sun Microsystems in example...)

The other fact to win against them was that FFII was faster in deciding and acting than EICTA.

>

> 4. Why are MEP now so grateful towards FFII (some MEPs even have a giant FFII poster in their Office)?

Well, understand that complex matter of software patents is not easy, so if any professional that understand the matter explains it to you from the practical, independent and social point of view (ie., not holding the stamp of a so big economical power) is a so interesting help. On the other side, is interesting for them to get the view of a lobby that has been created in a natural way to confront a concrete current problem. I mean, without a political party or syndicate managing the lobbying campaign, etc. Just normal people and professional so concerned about a concrete problem. So, perhaps for the first time, a big European wise, suddenly, independently, diversely and naturally formed group of voluntary ICTs professionals was informing to MEPs about so new and complex issues for them as ICT, Internet and so on. Surely, never happened that before. And this is the reason that FFII is seen as an independent movement. The other key factor is that FFII has got friends in all the political parties. Is interesting that FFII is not identified with any concrete political party or political sector. And this should be maintained.

And lastly: we had the true. ;o)

Hope helps (just my experience).

Cheers,

Alberto.

Annexe 5 : Modèle de spam utilise par Campbell Gentry et envoyé régulièrement à tous les députés européens.

I am writing to say that it is important to me that Europe has strong intellectual property laws in place and that they are enforced properly. The creative industries are under assault from pirates, counterfeiters and those who want weaken or remove the protections that enable the creative industries to function. 17,000 jobs a year and billions of Euros are lost every year because the IP laws are weak or not enforced. Please support us when you're elected. We're counting on you!

Annexe 4 : Extrait de la déconstruction opérée par la FFII du « décalogue » de Campbell Gentry en faveur des brevets logiciels.

The disinformation ammunitions of paid PR soldiers

The Campaign for Creativity does list 10 reasons for the software patent directive.

Reason 1

Protection of intellectual property rights is a human right enshrined in the Universal Declaration of Human Rights and the Charter of Fundamental Rights of the EU. It is unfair to deny individuals or companies the right to protect their intellectual property.

Dubious natural law argue. Juristic bullshit. The implementations in the human rights declaration are related to copyrights. The Charter of Fundamental Rights solely says "Intellectual property shall be protected". Companys don't have human rights! => Logical error.

Reason 2

Patents protect functions, concepts and ideas.

Computer-implemented inventions cannot be protected by copyright.

Juristical clumsy constructions of a protection gap.

Reason 3

SMEs need the protection of patents. Without legal protection,

small companies will have their best ideas stolen.

Logic?

Reason 4

Patents enhance and stimulate competition. They encourage

companies to find new solutions to particular problems.

Economically unsustainable argue. Patents are an invasion to the free market and do limit by definition the competition.

Reason 5

Patents help young software firms attract investment.

This creates jobs and stimulates more innovation.

Shaky chain of causation. No evidences.

[...]

Annexe 6 : Courriel de l'assistant du député européen Malcom Harbour encourageant ses collègues à venir déguster des glaces place du Luxembourg. A noter Simon Gentry, l'auteur de « Campaign for Creativity » a également reçu le mail.

From: "HARBOUR Malcolm"

Date: Wed 1 Jun 2005 11:29:44 GMT+02:00

To: "MEP & ASSISTANTS"

Cc: "Simon Gentry" <simon.gentry_at_campaignforcreativity.org>

Subject: FREE ICECREAM IN PLACE LUXEMBOURG NOW!

Computer Implemented Inventions

PLACE DU LUXEMBOURG

E

CAMPAIGN FOR CREATIVITY

A

12PM

Dear Members and Assistants,

Yes its true! If you go down to Place du Luxembourg from now until 3pm, you can collect your free icecream and support the Computer Implemented Inventions Common Position!

Hope to see you soon.

Assistant to Malcolm Harbour MEP

Member of the European Parliament for the West Midlands, UK.

ASP 14E 209, European Parliament, Rue Wiertz, B-104h7, Brussels.